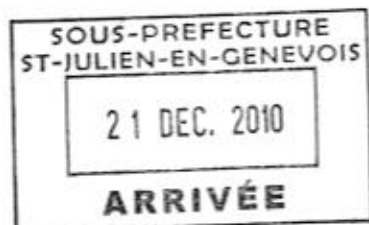


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**COMITE SYNDICAL**  
**SYNDICAT MIXTE D'ETUDE DU CONTRAT DE RIVIERE DES USSES**



**Séance du jeudi 16 décembre 2010**

Délibération N°2010-12-04

Nombre de Délégués :

En Exercice : 22  
Délégués présents : 9  
Suppléants : 1  
Pouvoirs : 1  
Excusés : 10  
Absents : 3  
.....  
Votes exprimés : 10

L'an deux mil dix, le seize décembre à dix-neuf heures, le Comité Syndical du S.M.E.C.R.U., dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de Frangy, sous la présidence de **Monsieur ALAIN POYRAULT**.

VU la convocation au Comité Syndical du SMECRU du 8 décembre 2010, régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** que le Quorum n'a pas été atteint lors de la séance du 8 décembre 2010,

VU la convocation envoyée le 9 décembre aux membres du Comité Syndical les convoquant pour la séance du 16 décembre 2010, en report de la séance du 8 décembre 2010,

VU l'article L2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que, si après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, le quorum n'est pas atteint, le Comité Syndical nouvellement convoqué dans les délais légaux peut alors délibérer valablement sans condition de quorum,

**Monsieur Alain POYRAULT, Président du SMECRU**, déclare la séance ouverte, bien que le quorum ne soit pas atteint.

DELEGUES PRESENTS :

- **Délégués titulaires** : Monsieur Alain POYRAULT, Monsieur Christian BUNZ, Monsieur Jean-Louis VIDAL, Madame Isabelle GRANDMOTTET, Monsieur Christian BOVET, Monsieur Xavier BRAND, Monsieur Bernard JOUVENOZ, Monsieur Pierre MERMIER, Monsieur Louis REY
- **Délégués suppléants** : Monsieur Jean-Pierre MOUFLIER (pouvoir de Monsieur Gilles PECCI)

DELEGUE(S) EXCUSE(S) :

- **Délégués titulaires** : Monsieur Gilles PILLOUX, Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Monsieur Alain CHAMOSSET, Monsieur Yves GUILLOTTE, Madame Malika MORPAIN, Monsieur Gilles PECCI (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre MOUFLIER), Monsieur Bruno PENASA, Monsieur Jean-Yves PICHOLLET, Monsieur Paul RANNARD, Monsieur Christian RIBIOLLET
- **Délégués suppléants** : Monsieur Grégoire LAFVERGES

DELEGUE(S) ABSENT(S) : Monsieur Mickaël GOUTAZ, Monsieur Alain HEYRAUD, Madame Christine VIONNET

Madame Isabelle GRANDMOTTET est désignée par le Comité Syndical en qualité de Secrétaire de séance.

OBJET : ADHESION 2011 à l'ASSOCIATION RIVIERES RHÔNE ALPES

VU la qualité des échanges, formations et informations dispensés par l'Association Rivières Rhône Alpes (ARRA) et la pertinence des sujets abordés vis-à-vis des activités et projets du SMECRU, Monsieur le Président propose au Comité Syndical de reconduire en 2011 l'adhésion du SMECRU à l'Association Rivières Rhône Alpes.  
COTISATION 2011 : 250€TTC

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

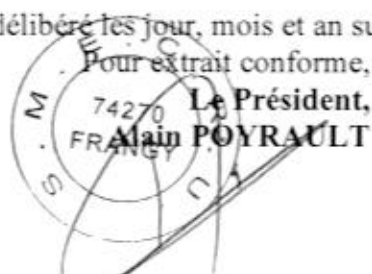
**DECIDE** d'adhérer en 2011 à l'Association Rivières Rhône Alpes selon les tarifs d'adhésion en vigueur qui seront inscrits au budget 2011,

**PRECISE** que cette adhésion prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
**Alain POYRAULT**



Délibération certifiée exécutoire  
compte tenu de sa réception en  
Sous-Préfecture de St. Julien en  
Genevois  
le \_\_\_\_\_  
Et de sa publication le \_\_\_\_\_